

L'AVENIR

LE NUMERO

5

CENTIMES



JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

Paris 6 mois 1 fr.
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 l. 20 c.
Pour les autres départ^s.... 6 f. 12 l. 24 c.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

ANNONCES :

Les annonces... la ligne 1 fr.
Chaque ligne... 2 f.
Chaque ligne... 4 f.

Nous avons la bonne fortune d'ap-
prendre à nos lecteurs que sous peu

L'Avenir de Lyon

PARAITRA EN

GRAND FORMAT

L'Administration, désireuse de ré-
pondre à la bienveillance que lui a
témoignée jusqu'ici le public, ne recu-
lera devant aucun sacrifice pour faire
de L'AVENIR le journal le plus intéres-
sant et un des mieux informés de la
région.

L'AVENIR commencera en même
temps, en variété :

L'Assassinat

DE
FUALDÈS

Un des crimes les plus émouvants
du dix-neuvième siècle.

LITRES POLITIQUES

Dupes et Complices

Tout le monde connaît ce mot qui a
fait, pour une part, la fortune politique de
son auteur : « Ni dupes ni complices. »

Il faut aujourd'hui changer la formule.
Les opposants de 1869, devenus les hom-
mes officiels de 1884, sont ou l'un ou l'aut-
re ; fatalement ils sont ou dupes ou com-
plices, ce que j'ai déjà traduit ici-même :
« Dupes ou imbéciles. »

Les deux catégories existent d'ailleurs
dans l'opportunisme. Les uns savent très
bien ce qu'ils font, où ils vont et quel résul-
tat amènerait, si l'on n'y mettait bon
ordre, leur politique de stérilité, d'inaction
et d'impuissance. Les autres, pauvres
moutons de Panurge, se laissent docile-
ment mener, acceptant les dépêches
fausses, laissant châtrer leurs comptes
rendus officiels, trouvant que tout est pour
le mieux sous le meilleur des Ferry.

Lesquels préférer des incapables ou des
traîtres ?

En résumé ceux-là ne valent-ils pas ceux-
ci ? Et, au point de vue du pays, quelle
différence peut-on faire entre ceux que leur
ignorance empêche de faire leur devoir ou
des malins qui ont le parti-pris de tout faire
permis ce qu'ils devraient ?

Nous demandons des réformes sociales, et
nous pensons que sans un état social s'amé-
liorant constamment, il n'y a pas de Répu-
blique. Mais ce sont là de graves prob-
lèmes ; les questions économiques présen-
tent une difficulté spéciale. Or comment
les faire subir à des cerveaux pour qui les
plus simples questions politiques sont déjà
un obstacle insurmontable ?

Admettons qu'il y a dans la majorité
opportuniste de la Chambre un certain
nombre d'hommes de bonne foi, à qui il ne
viendrait que l'énergie et l'intelligence né-
cessaires pour ne pas s'incliner sous la do-
mination du César à cotelettes dont Saint-
Dié a, pour notre malheur, gratifié la

France. Ne nous ont-ils pas donné déjà les
preuves de leur myopie cérébrale et de leur
manque absolu de flair politique ?

Est-il permis de se faire rouler comme ils
l'ont été au Congrès ? On leur parlait de
loyauté, de parole donnée, d'engagements
d'honneur entre les majorités des deux
Chambres. Il était convenu que là, à Ver-
sailles, on ne devrait rien faire, se réservant
pour la discussion de la loi sénatoriale dans
les deux Chambres.

Les sous-vétérinaires ont donné dans le
panneau tête baissée.

Ils ont voté toutes les questions préalables
qu'on leur a demandées ; un peu plus ils au-
raient proposé eux-mêmes des amende-
ments pour avoir le plaisir de les faire re-
pousser par le mode d'exécution sommaire,
semblables au capitaine de pompiers ruraux
qui formulait le vœu que le feu prit au cha-
teau du donateur d'une pompe pour pouvoir
l'éteindre avec sa propre pompe.

La fameuse discussion sur l'élection du
Sénat est venue. Le gouvernement a donné
mollement, le moins qu'il a pu. Puis le Sé-
nat, faisant à la Chambre et au suffrage uni-
versel un joli pied de nez, a voté le maintien
des inamovibles et le reste... comme aupa-
ravant.

Non.

Au lieu de faire nommer les sénateurs
départementaux par soixante-quinze ou
quatre-vingt-douze délégués, on a consenti
à augmenter un peu leur nombre, et nous
aurions désormais le plaisir de savoir que
ces messieurs sont élus par 126 ou 138 voix.
C'est là ce que l'opportunisme appelle des
réformes !

La moralité de cette triste farce, où le
pays s'est trouvé dupé encore une fois, c'est
qu'il ne faut pas qu'un des traîtres ou des
incapables qui ont prêté les mains à ce ré-
sultat reste plus longtemps dans la politi-
que.

Tous les hommes qui, au Congrès, ont
repoussé les revendications populaires ; tous
les fabricants de « questions préalables »
doivent, aux prochaines élections, rester
sur le carreau.

Le parti républicain, appliquant ses prin-
cipes, doit, comme le disait jadis M. Jules
Grévy, ne se mêler en rien aux compromis-
sions réactionnaires, ni, par de fausses ma-
nœuvres, se laisser détourner de sa voie.

Nous entendons n'être ni dupes ni com-
plices. Les opportunistes, qui ont été l'un
et l'autre, sont d'avance condamnés par la
volonté nationale.

Albert PÉTROU.

La conspiration contre la République n'existe
pas seulement chez les amis avoués du tyran,
elle est dans le gouvernement même.

Il est temps que tous les conspirateurs, quels
qu'ils soient, reçoivent un châtiment exemplaire
et expirent sous le glaive de la loi.

MARAT

(L'Ami du Peuple)
Membre de la Montagne, 1793.

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Une dépêche de l'amiral Courbet

Le gouvernement français aurait reçu de
l'amiral Courbet une dépêche déclarant que
l'état de la mer et les difficultés des approches
du port de Tamsui, rendent impossible une
attaque par mer.

Il ne pourrait donc arriver à occuper cette
ville qu'en s'y rendant par le route de Kelung,
mais cette opération serait imprudente avec

les forces dont il dispose. L'amiral demande
cinq mille hommes de renfort.

Il ajoute qu'il se sent très fatigué, et prie le
ministre de la marine d'envoyer un général de
brigade pour diriger la marche sur Tamsui.

SHANGHAI, 15 novembre, 1 h. soir. — Plusieurs
maisons européennes de Shanghai ont reçu un
télégramme d'Amoy ainsi conçu : « On dit ici
que Tamsui a été pris. »

Les Chinois ont reçu, de leur côté, d'une
source qu'ils considèrent comme sûre, la
même nouvelle. Nous n'avons pas d'autre
détail.

La nouvelle de la prise de Tamsui a été éga-
lement télégraphiée de Shanghai au Times,
mais le gouvernement n'a reçu de l'amiral
Courbet aucune communication à ce sujet.

Exécution des prisonniers chinois

On mande d'Haiphong, de source européen-
ne, que les auxiliaires annamites ont décapité
500 prisonniers chinois à Kep.

Bac-Lé n'est pas occupé par les Français
qui ont fortifié Kep, Dongtieu et Kwangyien,
au nord du Delta.

Des renforts considérables sont nécessaires
pour recommencer les opérations.

Plusieurs centaines de malades sont partis
hier sur un transport.

D'autres informations évaluent à 500 hommes
les pertes récentes.

UNE NOUVELLE

Affaire Saint-Elme

L'assassinat de Saint-Elme ayant été
approuvé non seulement par les autorités
civiles ou judiciaires, mais encore par la
majorité ministérielle, il était à prévoir que
les opportunistes ne négligeraient pas de
mettre en usage un procédé qui avait pro-
duit de si heureux résultats lors de sa pre-
mière application.

C'est en Algérie, cette fois, que le fait a
eu lieu.

Un de nos confrères, M. Champagnac,
rédacteur en chef d'un vaillant petit jour-
nal républicain, le *Petit Bonois*, vient
d'être l'objet d'une agression semblable
à celle dont Saint-Elme fut victime à Ajac-
cio.

Inutile d'ajouter que plainte a été portée
contre les auteurs de ce lâche guet-apens.
Nous verrons si, cette fois encore, la ma-
gistrature osera se faire complice des bravi
ministériels.

Il s'est trouvé dans le personnel corse de
M. Martin-Feuillée un individu qui n'a pas
craint de se déshonorer en faisant en pleine
audience l'apologie d'un crime. Nous ai-
mons à croire que le sieur Bissaud n'aura
pas d'imitateurs en Algérie, et que les as-
sommés de notre confrère Champagnac
ne jouiront pas de l'impunité accordée aux
assassins de Saint-Elme.

INFORMATIONS

La commission du Sénat relative aux acci-
dents s'est réunie hier, sous la présidence de
M. Albert Grévy, pour prendre connaissance
des documents nouveaux que lui a envoyés le
ministre de la marine sur les lieux de reléga-
tion proposés.

M. Gustave Rivet va déposer un amende-
ment tendant à remplacer la monnaie de
billon par le nickel.

Nous recevons de mauvaises nouvelles du
citoyen Kropotkine. Le condamné est atteint
d'une grave inflammation d'intestins ; il a de-
mandé à être transporté à l'infirmerie.

Ce n'est pas seulement en Allemagne que
les socialistes font leur entrée triomphale dans
le Parlement. La session du Rigsdag danois,

ouverte depuis quelques jours, a débuté par
une scission entre les démocrates ruraux et les
radicaux plus ou moins socialistes de Co-
penhague.

Les nouveaux contrôleurs généraux de
l'armée viennent d'être chargés par le ministre
de la guerre d'une mission dans l'Est de la
France.

Ils ont commencé leur tournée par Lyon,
Macon et Besançon.

Le président de la République a reçu la
lettre par laquelle M. le général Billini notifie
son élection à la présidence de la République
dominicaine.

La FARCE prime le droit

M. de Bismarck commence à donner aux
socialistes des preuves du contentement
que lui a causé leur succès remporté sur les
progressistes.

M. Singer, député de la 4^e circonscrip-
tion de Berlin, vient d'être prévenu par le
directeur de la police que s'il continuait sa
propagande socialiste, il serait expulsé de
la capitale.

Comme bien l'on pense, l'infatigable
propagandiste a répondu au Camescasse
berlinois qu'il resterait fidèle à la cause
socialiste jusqu'à la fin de ses jours, et que
les menaces ne l'arrêteraient pas dans son
œuvre de révolutionnaire.

Un détail à noter : M. Singer emploie,
dans sa fabrique, 1,000 ouvriers qui se
trouveraient sur le pavé par le fait de son
expulsion.

ACTUALITÉS

Des journaux prétendent que le général Gor-
don a été fusillé. C'est faux. La vérité est qu'il
a été pendu.

Et le mahdi, que l'on dit Alsacien, assis-
tant à l'exécution, dit :
« Direz le Gordon. »

L'empereur Alexandre est atteint d'une bron-
chite dont la gravité inspire beaucoup d'appré-
hensions à la cour.

La haute ou la basse ? Dans les deux cas,
nous sommes certains que quand l'empereur
teusse, c'est le peuple qui crache.

L'évêque d'Annecy vient de décider qu'à
l'avenir les habits de pénitent ne seraient plus
portés dans les processions et seraient rempla-
cés par un emblème religieux attaché à la bou-
tonnière pour les hommes et sur la robe au cou
pour les femmes.

L'évêque d'Annecy mettant les pénitents
de son diocèse en pénitence. C'est l'abo-
lition du Carnaval en permanence, c'est une
révolution à l'horizon.

De grands malheurs menacent le globe.

Le *Petit Colon* raconte une exécution :
« ... Leur troisième camarade ayant eu le cou
coupé par les pirates, fut mis hors de cause par
le conseil de guerre. »

Voulaient-on fusiller un homme décapité ?
Ce serait plus fort que Martin Bidaure !

PRÉFET-POUCET.

UN EXEMPLE A SUIVRE

Une réunion des ouvriers, sans travail a
eu lieu jeudi soir à Bourges, dans le salon
de Flore. Après le compte-rendu, fait par
un membre de la délégation, de l'entrevue
que celle-ci a eue avec le Préfet, les propo-
sitions suivantes ont été adoptées par l'as-
semblée :

1^{re} Mise en demeure à la municipalité de
faire commencer immédiatement les travaux du

boulevard de l'Industrie et autres, suivant l'intensité de la crise, par voie d'économie et en régie simple ;

2° Un règlement sera rédigé par une commission composée d'un nombre déterminé de conseillers, d'ouvriers et de conducteurs des ponts et chaussées pour fixer les tarifs du prix des journées et d'œuvre à la tâche, heures de travail, etc. ;

3° A défaut par la municipalité de satisfaire à la présente mise en demeure dans un délai de huit jours, cette demande sera présentée à M. le préfet pour qu'il puisse y donner d'office la suite qu'elle comporte.

La réunion a ensuite émis le vœu que les ouvriers renvoyés soient réintégrés dans les établissements militaires et que le gouvernement soit mis en demeure de tenir ses engagements envers la ville relativement aux travaux de campement.

ETRANGER

ANGLETERRE. — LONDRES. — Une dépêche de Chester publiée par les journaux anglais annonce que les fermiers du Cheshire viennent de commencer une agitation très inquiétante contre le paiement des redevances. Plusieurs meetings ont déjà été tenus par les paysans qui ont adressé à leurs landlors des pétitions, dans lesquelles ils exposent la situation précaire qui leur est faite par l'abaissement des prix de leurs produits, par l'obligation de payer des redevances élevées et de lourds impôts sans compter les taxes locales. Ils demandent, en conséquence, une diminution de 25 0/0 sur leurs fermages.

AUTRICHE - HONGRIE. — On mande de Berlin que le château du comte Chorinski, à Wessely, vient d'être complètement détruit par les flammes. On ignore la cause du sinistre.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT. — Dans la collision qui a eu lieu cette après-midi à la station de Hanau, entre un train de voyageurs et un train de marchandises, douze personnes ont été tuées et vingt blessées, la plupart grièvement.

La responsabilité de l'accident incombe au chef de la station de Hanau qui aurait, dit-on, laissé le train de voyageurs quitter la station précédente de Niederrodendubon, alors que le train de marchandises n'était pas encore arrivé à la gare de Hanau.

EGYPTE. — Une dépêche d'Alexandrie à la *Gazette universelle*, de Vienne, dit que des agents français excitent les Abyssiniens contre le roi Jean, qu'ils accusent d'avoir livré le pays aux Anglais par le traité signé avec l'amiral Hewett. C'est ce qui expliquerait l'hésitation du roi à exécuter les conditions du traité.

L'Egypte consent à résilier le contrat relatif à la vente des canons, si la France prend à sa charge le dédit ou les frais d'un procès éventuel.

RUSSIE. — Saint-Petersbourg. — On a procédé à de nombreuses arrestations dans la province de Saratoff ; toutes les personnes arrêtées sont connues comme affiliées au nihilisme.

Deux d'entre eux, Elpatiewski Kakharoff et Léonoff, étant armés, ont opposé une vive résistance aux agents, lors de leur arrestation.

ITALIE. — Rome. — Le gouvernement italien a décidé d'adopter les plaques Schneider, en acier, pour le cuirassement du *Lepanto*, et il vient de signer un contrat avec les usines du Creusot pour l'exécution de cet important travail.

La marine italienne avait un marché conditionnel pour cette même cuirasse avec les usines Sheffield, qui a présenté aux essais de la Spezzia des plaques mixtes en fer et en acier.

PAUVRE SÉNAT

Cazot n'est plus magistrat. J'en félicite la magistrature. Mais va-t-il rester sénateur ? Dès que lui-même se trouve indigne de siéger au palais de justice, se trouve-t-il cependant digne de siéger au Luxembourg ?

Tout lâcher à la fois, c'est dur, sans doute. Etre un cumulard distingué et de son cumul ne rien garder, quelle chute ! Et pourtant, on ne concevrait pas que cet accusé restât ici en se retirant de là. C'est assez que le Sénat compte un Baragnon — sans lui en infliger deux.

LA RÉCOLTE DE BLÉ EN 1884

D'après les renseignements que le *Bulletin des Halles* a reçus de ses correspondants jusqu'au 31 août, la récolte du froment en France, en 1884, peut-être évaluée à 107,014,390 hectolitres, soit un rendement moyen de 15 hectolitres par hectare.

La récolte a été très bonne dans six départements, bonne dans quarante-sept, c'est-à-dire que cinquante-trois des départements de la France, sur quatre-vingt-sept, ou plus de la moitié, ont été très favorisés.

Vingt-cinq départements ont eu une récolte assez bonne, et les neuf départements restant, une récolte médiocre ou mauvaise, par suite des grandes sécheresses que ces régions ont eu à subir.

Le rendement de cette année est supérieur d'environ 4 millions d'hectolitres à celui de l'année dernière, que le gouvernement avait évalué à 103,750,000 hectolitres, chiffre que quelques personnes ont trouvé exagéré.

Cette année, le rendement moyen à l'hectare a été supérieur de plus d'un hectolitre à celui de l'année dernière, et la surface consacrée aux semailles a été aussi augmentée.

On évalue le poids moyen du blé récolté à 77 kilogrammes l'hectolitre, ce qui donne un poids total de 82,401,000 quintaux de 100 kilogrammes.

En calculant le rendement en farine à 70 pour 100, cela donne 60,976,800 quintaux de farine ; et, en évaluant le produit en pain à raison de 130 kilogrammes de pain par 100 kilogrammes de farine, cela donne 79 millions 269,888 quintaux de pain, soit plus de 2 quintaux ou 200 kilogrammes par tête d'habitant. La France est une des contrées productrices de froment qui peuvent suffire à leur consommation.

Si l'on évalue les besoins de la France à 160 millions d'hectolitres et à 15 millions la quantité nécessaire aux semailles, on voit que, pour 1884-85, on peut-être en déficit de 8 millions d'hectolitres seulement, qu'on aura à demander à l'importation.

Les boulangers de Lyon persistent à maintenir le prix du pain à 0,42 et le pain de ménage à 0,32. Or, à 0,28 centimes, ils pourraient encore sans nuire à leurs intérêts faire

largement face à leurs affaires et, ils auraient fait preuve, pendant la crise, acte d'humanité.

Nous espérons que ces honorables industriels qui n'ont jamais de chômage auront pitié de celui, terrible qui règne autour d'eux et que le mot *humanité* n'est pas incompatible avec celui de *BOULANGER*.

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 10 h. soir. — Le représentant de l'Angleterre a visité hier Mohammed-Bargach après un long entretien avec le ministre d'Italie. Bargach eut ensuite une longue conférence avec notre représentant M. Ordega. Le commandant et les officiers du *Suffren* ont débarqué aujourd'hui sans faire le salut d'usage.

11 h. — On assure que le général Brière de l'Isle sera nommé divisionnaire, si les hostilités doivent continuer, un contre-amiral sera envoyé pour commander la flotille chargée de la surveillance du littoral.

Minuit. — Une dépêche de Washington annonce l'interdiction en Amérique des chiffons de France.

— M. Claveland a une majorité de 1078 voix. De grandes manifestations ont lieu dans les districts.

1 h. matin. — **ATHÈNES.** — Des brigands ont attaqué le caissier et deux employés de la Compagnie française du Laurium. Les trois employés ont été massacrés et la caisse contenant 100,000 fr., pillée.

1 h. 25. — On parle de dissentiments entre le ministre et la couronne au sujet du retrait de la loi sur la réserve de l'armée.

— On mande, de Saint-Petersbourg, qu'un ukase autorise le ministre de l'intérieur à interdire le séjour, dans les provinces polonaises, à toute personne suspecte.

PHOTOGRAPHIES ÉLECTORALES

Voici la lettre que publie le *Moniteur de la Corse*, journal de la préfecture :

Corte, 20 octobre.

A M. X..., photographe, 35, boulevard des Capucines, Monsieur,

« Les femmes corses vous seraient très reconnaissantes si vous vouliez leur envoyer un millier de portraits de M. Emmanuel Arène, le vaillant député de Corte, qui, ces jours derniers, a si courageusement défendu notre honneur, que nos pères et nos frères ont toujours considéré comme le leur propre. »

(Suivent les signatures.)

N'est-ce pas que c'est à mourir de rire.

La Liberté de la Presse à Lyon

SOUS L'ADMINISTRATION DE M. MASSICAULT, ANCIEN JOURNALISTE

Depuis que M. Massicault est préfet du Rhône, voilà le dixième procès de presse qui est intenté à notre ami H. Albert. Tous les prétextes sont bons à cet ancien rédacteur du *Progrès* pour poursuivre les hommes qu'il considère comme ses adversaires.

Il y a quelques jours, M. Albert était poursuivi et condamné pour avoir fait à Lyon ce qui s'est fait de tout temps à Paris et ailleurs, impunément, pour avoir fait signer le gérant d'un journal comme imprimeur.

Aujourd'hui, à l'instigation de M. Perraudin, qui en qualité d'ancien fonctionnaire du 16 Mai, s'y connaît en matière délicate, nous sommes à nouveau assignés le gérant et l'imprimeur, pour avoir omis d'effectuer trois dépôts de l'*Avenir stéphanois*, une édition spéciale que nous faisons pour le département de la Loire.

Or, ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'employé qui est chargé de ce service est le même que celui qui fait le dépôt de l'*Avenir de Lyon* et que tous les jours il fait les deux à la fois, que les dépôts de l'*Avenir* ayant été régulièrement faits il est inadmissible que ceux de notre édition stéphanoise aient été omis.

Au surplus, l'employé chargé de ce service, affirme les avoir fait très régulièrement ; il est prêt à l'attester devant le tribunal.

Et savez-vous ce que dira le tribunal. Montrez les récépissés, car la loi exige que le fonctionnaire délégué à ce service, remette à chaque dépôt un récépissé, mais comme la loi ne dit pas qu'il le remettra de suite et que le fonctionnaire — il n'y en a qu'un pour ce service, — est parfois très occupé, il vous ajourne la plupart du temps pour ne pas dire toujours à deux ou trois jours.

Si dans cet intervalle, un policier comme M. Perraudin ou un autre vous en veut un tantinet, il fait disparaître le dépôt, et le tour est joué.

Poursuivi, vous êtes condamné, car la parole d'un policier est crue contre celle de dix citoyens.

Notez que quand la mauvaise foi ne préside pas à ces disparitions de dépôt, c'est l'incurie qui en est cause.

Dernièrement, nous faisons effectuer le dépôt d'une affiche pour les ouvriers sans travail ; c'est au poste, entre les mains d'un employé, qu'on le remet, les bureaux de la préfecture étant fermés. Deux jours après, nous recevons avis de M. Perraudin d'avoir à nous présenter dans son cabinet. Là, le policier de M. Massicault nous apprend qu'on n'a pas fait le dépôt de l'affiche.

Protestation de notre part. Mais, comme nous n'avions pas de récépissé, pour la raison que nous citons plus haut, force nous fut de subir un nouveau procès.

Or, quelques jours après, le fonctionnaire à qui notre employé avait remis le dépôt, le retrouvait dans un tiroir et le remettait à qui de droit.

Une amende de vingt francs lui fut infligée pour sa négligence ; mais nous n'en sommes pas moins poursuivis.

Voilà les fonctionnaires qui trônent à la préfecture, voilà les procédés des hommes de qui dépendent notre honneur, notre liberté, nos finances.

Heureusement que nous en avons vu bien d'autres et, quoi que fassent les Massicault, et les Perraudin, ils ne nous empêcheront pas de proclamer partout où nous en aurons l'occasion, qu'ils peuvent avoir

FEUILLETON DE L'AVENIR (55)

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS

(Suite).

Ces mots tirèrent Diaz de son accablement.

Il se redressa de toute sa hauteur, et par un geste effrayant de haine et de menace, tendant son poing fermé du côté de l'horizon :

— Non ! dit-il d'une voix sombre. Partie remise.

FIN DU PROLOGUE

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

OU IL EST QUESTION D'UN HOMME, D'UN CHEVAL ET D'UNE RUE

Le seizième siècle, au début de sa seconde moitié, était encore une ère de prospérité pour les Flandres.

En dépit de la tyrannie espagnole, trente-quatre nations fréquentaient le port de Bruges et y débarquaient leurs trésors. Bruxelles répandait dans tout l'univers ses admirables tapisseries de haute-lisse ; Liège, ses merveilleuses armures ; Malines, ses dentelles féeriques.

Quatre mille métiers de tisserands fonctionnaient à Louvain, Gand n'avait pas trop de cinquante mille ouvriers pour la fabrication de ses draps, et Tournai « la bien fortifiée », voyait défiler, à l'ombre de sa cathédrale flamboyante, soixante-douze corporations d'artisans fièrement campés sous leurs trente-six bannières.

Mais déjà certains signes précurseurs, — sans laisser prévoir toutefois la ruine complète et l'anéantissement total réservés au pays, — assombrissaient les fronts et troublaient les consciences. Déjà ce pays opprimé ne manquait plus une occasion de manifester sa colère : au moindre édit restrictif, à la plus vague menace d'impôts, les métiers tourbillonnaient hors de leurs ruches et mêlaient leurs clameurs aux appels précipités du beffroi.

Inutiles efforts. Chaque émeute s'éteignait dans le sang des rebelles ; puis, le travailleur plus morne et plus farouche retournait à sa tâche, et Philippe II continuait à dominer les Pays-Bas, c'est-à-dire

le comptoir de l'Europe et l'entrepôt du monde.

C'est à Tournai que nous conduisons le lecteur.

Trois ans après les événements qui précèdent, — ou, pour mieux préciser les choses, — vers le milieu de juin 1566, un cavalier qui venait de fournir une longue traite, à en juger par ses vêtements poudreux et les flancs mouillés de son cheval, traversa un matin le pont leviss de la porte Morelle et pénétra dans la cité.

C'était un dimanche. Onze heures sonnaient. Manants, bourgeois et gentilshommes assistaient, ou étaient censés assister aux offices.

Aussi régnait-il partout une sorte de solitude.

Rien ne bougeait derrière les barreaux rouillés des boutiques ; rien ne bruissait sur le pavé pointu ; ajoutons que l'usage des voitures était un luxe presque inusité à cette époque, et d'ailleurs, bien peu de véhicules eussent pu circuler parmi ces voies étroites qu'encombraient çà et là d'énormes croix de pierre ou des puits monumentaux.

Il faisait une chaleur accablante.

L'étranger, qui semblait cheminer au hasard, enfilait de préférence la rue la mieux favorisée sous le rapport de l'ombre, et s'avança en promenant autour de lui le re-

gard incertain du voyageur errant à travers une ville inconnue.

A sa droite et sa gauche se pressaient, bizarres et inégales, des maisons bâties, soit en pans de bois, soit avec la pierre bleue de Hainaut, et dont les différents étages, badigeonnés d'ocre jaune ou rouge, surplombaient, pour la plupart, de façon assez inquiétante.

Par contre, à de longs intervalles, un solide édifice en pierres de taille, au porche sculpté, aux fenêtres ogives, dressait orgueilleusement ses tourelles surmontées de girouettes dorées, lesquelles étaient un privilège réservé aux nobles demeures de l'aristocratie.

Au reste, l'individu dont nous parlons paraissait se soucier médiocrement de l'aspect plus ou moins pittoresque des choses. Ce n'était point un curieux, encore moins un poète. Il cherchait une hôtellerie, voilà tout, et s'impatientsait de n'en point rencontrer.

Non qu'elles fissent défaut ; elles pullulaient, au contraire ; mais leurs portes closes attestaient la vénération des aubergistes pour le saint jour du dimanche.

Néanmoins, après bon nombre de détours, notre cavalier avisa, au seuil d'un cabaret désert, un jeune gars qui bâillait d'un air lamentable.

(A suivre)

les connaissances nécessaires pour administrer Fouilly-les-Oies, mais qu'ils sont incapables d'être à la tête d'un département comme le Rhône; et le jour n'est pas éloigné où les Lyonnais salueront leur départ à coups de pommes cuites.

MENUS PROPOS

On parle devant un missionnaire d'un peuple de sauvages.
— Sont-ils de véritables cannibales?
— Eux, ils mangent de l'homme, même le vendredi!

Un membre de la Ligue des patriotes va déclarer à la mairie du 2^e arrondissement la naissance de sa deuxième fille.
— Je n'ai pas de chance, dit-il à l'employé J. B. C., j'aurais été si heureux, cette fois, de vous déclarer un garçon.
— Ça ne fait rien, pour nous, c'est le même travail...

Un jeune ménage est en deuil.
— Justement, fait observer madame, je n'ai pas de jarretières noires.
— Mais tu peux très bien porter des jarretières de couleur.
— Oh! que diraient tous nos amis?

A TRAVERS LYON

Lycée de Lyon. — M. Wendling, professeur d'anglais au lycée de Brest, est nommé professeur d'anglais au lycée de Lyon.
M. Meyer, professeur de sixième au lycée de Lyon, est nommé professeur de cinquième audit lycée.
M. Guerpillon, professeur de cinquième au lycée de St-Etienne, est nommé professeur de sixième au lycée de Lyon.

Société de géographie de Lyon. — Réouverture des cours publics organisés par la Société.
Le cours de géographie physique et commerciale, professé par M. Coumes, recommencera le mardi 18 novembre, à huit heures du soir, au siège de la Société, 6, rue de l'Hôpital.
Sujet de la leçon: l'Europe dans l'Afrique occidentale.

Mardi 18 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

Service d'hiver. — Voici, en ce qui concerne la région stéphanoise, les principales modifications apportées à la marche des trains, pour le service d'hiver, sur la ligne de Saint-Etienne.

De Saint-Etienne à Lyon. — L'express 743, venant de Paris, arrive à Saint-Etienne à 7 h. 34 au lieu de 7 h. 40, en repart à 8 h. 10, au lieu de 8 h. 17, et arrive à Lyon à 9 h. 54, au lieu de 10 h. 10; ce qui permet de prendre à Lyon l'express de 10 h. 5, de toutes classes pour Marseille. Correspondance de Givors à Chasse est demandée.

Le train 753 part de St-Etienne pour Lyon à 6 h. 18 au lieu de 6 h. 26.

De Lyon à Saint-Etienne. — Le train 760 part de Lyon à 5 h. 55 du soir, au lieu de 5 h. 38, pour arriver à 7 h. 55 au lieu de 7 h. 50.

Chemin de fer de Lyon à Saint-Just. — Le service d'hiver commencera lundi 17 novembre et la marche des trains aura lieu de sept heures du matin à neuf heures du soir.

Œuvre de solidarité. — Avant-hier soir, à eu lieu, à la ménagerie Redembach, cours du Midi, une représentation au profit des ouvriers sans travail, qui a produit la somme de 133 fr.

Nos félicitations aux organisateurs de cette œuvre de solidarité démocratique, ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu y contribuer par leur présence.

Vagabondage. — Le nommé Marius Bar, manœuvre, âgé de 18 ans, a été arrêté la nuit dernière sous la prévention de vagabondage et rupture de ban, et conduit de ce chef à la Permanence.

Le nommé Firmin Pinet, maçon, âgé de 17 ans, a été également arrêté pour vagabondage.

C'est ainsi que la question sociale est résolue par nos dirigeants. C'est plus commode, en effet, que de faire des réformes économiques et sociales.

Accident de voiture. — Hier, à deux heures du soir, la circulation des tramways a été interrompue, à l'entrée du pont Lafayette, par un train de bois attelé de quatre chevaux, appartenant à Mme veuve Vernax, rue Du-noir, 36.

Il a fallu remplacer l'un des chevaux, qui refusait de marcher.

Cet incident avait occasionné un rassemblement de près de quatre cents personnes.

La voiture du nommé Michel, employé chez M. Balland, propriétaire, chemin de St-Simon, a accroché hier soir, vers sept heures, sur le cours Lafayette, à l'angle de la rue Mollière, la voiture de M. Leclerc, directeur de l'Arsenal, ce qui a été cause qu'un brancard a été cassé.

Accident de cheval. — Hier matin, à neuf heures et demie, le cheval du fiacre n° 27, conduit par le nommé Rousseau, cocher, s'est abattu avenue du Doyenné. Il s'est fait une légère blessure à la jambe, et sa sous-ventrière a été rompue par la violence de sa chute.

Arrestation. — Le nommé Pierre Doperay, embaillieur, âgé de quarante-huit ans, a été arrêté, hier, pour ivresse manifeste, rébellion et outrages aux agents.

En voilà un, par exemple, qui ne risque pas d'attraper le choléra en buvant de l'eau non bouillie.

Réunion

DES

FOLIES - BERGÈRE

La réunion des ouvriers sans travail, que nous avons annoncée, a eu lieu hier matin, à neuf heures, aux Folies Bergère.

Plus de quinze cents personnes avaient répondu à l'appel de la commission.

Tout d'abord, le bureau est ainsi constitué: Président, le citoyen Taix.

Vice-président, le citoyen Machuret.

Assesseurs, les citoyens Aprin et Rogelet.

Secrétaires, les citoyens Toinet et Bertrand.

Il est donné lecture du procès-verbal de la commission exécutive, puis du rapport de la commission de contrôle, dans lequel est constaté un solde de 204 fr. 60.

Le citoyen Bertrand propose ensuite à la Fédération des chambres syndicales de remplacer la commission exécutive, pour pouvoir mener à bonne fin l'œuvre entreprise.

Il ne faut pas, dis-je, ainsi que l'ont fort bien dit l'administration et la municipalité, que

nous soyons un obstacle à l'ouverture des travaux.

Les deux rapports sont alors mis aux voix et adoptés. Puis le citoyen Bertrand demande que les élus présents à la réunion montent à la tribune, afin de répondre aux questions qui pourraient leur être adressées. Seul, le citoyen Fichet, le sympathique conseiller municipal se présente.

Le citoyen Leblanc donne lecture du rapport de la fédération des chambres syndicales; il énumère toutes les phases par lesquelles ont dû passer les travailleurs, afin d'arriver à pouvoir se fédérer, et il parle des services que cette organisation fédérative est appelée à rendre aux travailleurs, tout en faisant ses réserves sur la loi incomplètement libérale qui la régit.

Il conclut que c'est par l'union et la fédération de tous les travailleurs, sans distinction d'opinion et de principes, que ces derniers pourront lutter avec succès en défendant leurs droits à l'existence et au travail, et atteindre ainsi victorieux la fin de la crise terrible qui pèse sur eux. (Applaudissements.)

Le citoyen Bertrand dépose ensuite les conclusions suivantes:

Considérant que d'après la loi du 29 mars 1884, les syndicats professionnels sont légalement constitués;

Considérant que leur programme commun est la revendication de tous les travailleurs, et que dans la crise économique qui sévit actuellement à Lyon, il est de leur devoir d'intervenir afin d'en atténuer les conséquences;

Considérant que jusqu'à présent, l'administration centrale et gouvernementale, pour des motifs que nous laissons à l'appréciation de tous les travailleurs, n'a pas su prévoir cette crise et prendre les mesures nécessaires que commandaient les circonstances,

Les ouvriers sans travail réunis en séance publique, le 16 novembre 1884, décident:

Les fédérations des syndicats lyonnais ont le mandat absolu d'intervenir auprès de l'autorité municipale et gouvernementale pour exposer les revendications des travailleurs, et de prendre les mesures nécessaires qui comportent la situation pour l'ouverture de travaux où tous les ouvriers sans travail pourront être occupés.

Puis, le citoyen Bertrand propose, à la suite de ces résolutions, l'amendement suivant:

Les travailleurs lyonnais, considérant qu'ils sont fermement résolus à conserver le calme et la dignité qui conviennent à de véritables citoyens, et ne voulant pas mêler les questions politiques aux questions de travail, déclarent placer la défense de leurs intérêts sous l'égide des syndicats, tout en restant décidés à revendiquer énergiquement leurs droits.

Le citoyen Ramet critique ensuite les pouvoirs publics et fait un tableau navrant de la situation des travailleurs.

Puis le citoyen Bouvard fait un pressant appel aux sentiments d'humanité de nos dirigeants.

Le citoyen Taix s'exprime alors en ces termes:

Les propositions formulées par la Fédération renferment toutes nos aspirations. A mon avis il n'y a pas lieu d'en discuter les termes.

C'est l'union complète des travailleurs, des déshérités, que nous devons proclamer.

La commission, qui a été blâmée bien souvent, a pourtant fait son devoir.

Le citoyen Delange donne alors lecture des travaux de la commission exécutive et énumère les diverses résolutions votées dans la dernière réunion, telles que la création de fourneaux économiques, l'ouverture de travaux, la remise gratuite des objets de première nécessité, engagés au Mont-de-Piété, etc., etc.

A ce moment, une nuée de pamphlets sont lancés des tribuns sur le public.

Le président proteste contre cette exhibition intempestive.

Tous les moyens sont bons, répond un anarchiste. Mais le citoyen Taix rappelle ce citoyen à l'ordre.

Le citoyen Michon propose un appel aux chambres syndicales qui n'est pas accepté.

Le président invite ensuite le citoyen Fichet à vouloir bien s'expliquer sur le rôle que joue le conseil municipal dans la crise actuelle.

Le citoyen Fichet répond qu'ayant eu l'honneur de faire partie d'une commission, il a rempli le mandat qui lui avait été confié. Les résolutions que vous avez votées dans votre précédente séance, dit-il, n'ont pas été discutées, et je n'ai pas eu mandat de m'en occuper. J'étudierai vos propositions, mais pour celles qui sont en dehors des engagements contractés envers mes électeurs, il me paraîtrait convenable de les consulter à ce sujet.

Il est ensuite donné une deuxième lecture des résolutions présentées par la commission d'initiative et la fédération des chambres syndicales. Ces résolutions sont votées à la majorité.

La séance est levée à 1 h. 10.

Nous recevons d'un instituteur de nos amis, une lettre sur l'Enseignement primaire, que nous publierons demain.

POTEAU DES ABUS

Mêler l'agréable à l'utile, était le rêve de Jenny Pouvrière, mais la modeste plébéienne prenait ses précautions; elle entourait ses myosotis et ses pervenches d'une balustrade de sûreté, à travers de laquelle elle saluait les premiers rayons du soleil.

A Lyon, on est moins enclin à cette sage précaution; dans tous les quartiers, chaque jour, des accidents se produisent, un pôt de fleurs tombe, sur le pavé souvent, sur la tête des passants quelquefois, et jamais on ne trouve l'auteur de l'accident.

Si la voirie voulait conjurer ces accidents le moyen serait simple, ce serait d'appliquer rigoureusement la loi sur les contrevenants aux arrêtés de police sur les parterres aériens.

TEINTURE LYONNAISE

Réponse au questionnaire de la Commission parlementaire des 44, nommée pour étudier les causes de la crise industrielle.

PREMIÈRE QUESTION

Quel est l'état de votre industrie?
(suite)

Une preuve que la concurrence est le dernier des soucis de nos patrons teinturiers lyonnais, c'est qu'en 1883, date pas trop éloignée, le gouvernement hollandais avait organisé une exposition internationale. Dans la section française, les produits de notre industrie, exposés dans ses magnifiques galeries, éclipsaient les produits étrangers; seule, la teinture lyonnaise s'était abstenue. Ont-ils le droit, nos patrons teinturiers, de parler de la concurrence étrangère?

Non, et nous laissons, messieurs, à votre ap-

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHETFORT

(Suite).

CHAPITRE XXII

MACHIAVÉLISME

Roderic avait refusé sa main. Elle n'avait plus qu'une pensée: le contraindre à revenir sur son refus. De tous les raisonnements qu'il avait développés devant elle, Yvonne n'avait retenu que ceci: «Je n'ai pas voulu faire de vous ma maîtresse, car j'eusse été alors forcé de vous rendre l'honneur, c'est-à-dire de vous épouser.» L'artiste, en essayant de la convaincre de l'impossibilité d'une union honorable entre eux deux, n'avait réussi qu'à l'exalter par la grandeur des sentiments dont il avait fait preuve. L'abnégation magnanime avec

laquelle il accomplissait son devoir lui dictait le sien. Pourquoi donc se sacrifierait-il toujours, et elle jamais? car elle était trop loyale, pour appeler sacrifice le renvoi de M. de Boureuil qu'elle était sûre maintenant de n'avoir pas aimé une minute. Le sacrifice, c'eût été de l'épouser.

Puisque Roderic avait donné à entendre qu'un mariage de réparation était seul acceptable pour lui pauvre et proscrit, elle n'avait pas à reculer. Son rôle de femme qui aime était de se compromettre au point de ne laisser à celui qu'elle aimait d'autre ressource que de lui dire: Voici ma main!

Yvonne, dans l'audace de sa candeur, se faisait ce raisonnement:

Elle, si pure, il fallait qu'elle foulât volontairement aux pieds sa pureté! Elle ne devait plus, elle si réservée, hésiter à faire donner sa réserve.

— Il m'a déclaré qu'il m'épouserait seulement si j'étais sa maîtresse. Allons! soit! je serai sa maîtresse, et il m'épousera. Je vaincrai mes scrupules, puisqu'il n'y a que ce moyen de triompher des siens.

Elle réfléchit que peut-être elle ne se donnait pas assez de peine pour s'embellir. Elle se présentait à lui, dans leurs entretiens nocturnes, en robe de chambre, les cheveux dénoués sans apprêt et sans montant. Quand une jeune fille est bien décidée

à séduire un homme, elle s'y prend sans doute avec un peu plus de coquetterie; ses costumes étaient trop collet-monté, ses manches trop longues. Puisqu'il lui avait fait compliment sur la blancheur de ses bras, elle les laisserait à découvert.

Puisqu'il ne tarissait pas d'admiration devant la couleur et l'abondance de ses cheveux, au lieu de les dissimuler timidement derrière ses oreilles, elle les friserait en petites mèches provocantes, qui lui balayeraient le front et lui retomberaient au besoin jusque dans les yeux. Elle chaufferait les jolies pantoufles rouges brodées d'or qu'un de leurs parents leur avait rapportées de Russie et qu'elle n'avait pas encore osé inaugurer. Elle s'arrangerait pour lui placer à tout instant sous les yeux la cambrure de son pied serré dans un bas de soie.

Elle tiendrait constamment pendant leurs conversations, la tête sur sa poitrine. Elle irait peut-être jusqu'à s'asseoir sur ses genoux. Elle méditerait enfin de renouveler sur lui la tentative du diable sur saint Hilarion, avec cette différence capitale que, de sa part à elle, ce serait pour le bon motif.

Dès le lendemain, elle commença ce siège où l'assiégé courait au moins autant de risques que l'assiége. Elle arriva au rendez-vous habituel dans une toilette de poulx de soie rose, dont le décolletage

en poignard ne s'arrêtait qu'à un bouquet de roses blanches, qui semblait émerger du creux de l'estomac. Une rose également blanche tombait de son chignon, le long de son cou, qu'elle caressait de ses feuilles satinées.

Roderic resta ébloui. Yvonne lui conta avec une bonne foi toute carthaginoise qu'elle s'était habillée pour aller à l'opéra, puisqu'au dernier moment elle y avait renoncé, de peur de mentir trop tard et de manquer l'heure de leur entrevue.

— En vérité, ajouta-t-elle avec bonhomie, vous figurez-vous mon père entrant par hasard dans la salle d'étude et vous y trouvant installé la nuit quand tout le monde eût été couché dans l'hôtel.

— J'aurais inventé un prétexte pour justifier ma présence, répondit-il. Je ne veux pas que vous vous priviez de toute distraction à cause de moi. Si vous n'aviez pas pu venir ici aujourd'hui, voilà tout. Je suis votre esclave, fait pour vous obéir, et non pour vous gêner.

(A suivre)

préciation, le soin de juger, au point de vue de notre industrie, cette ridicule abstention.

MM. les membres de la Commission d'enquête, cette concurrence étrangère dont nous nous occupons, d'où provient-elle, et à qui en incombe la responsabilité ?

Nous déclarons premièrement responsables, nos patrons, et comme preuve de notre dire, nous citer des faits :

Depuis nos désastres de 1870, nous voyons passer dans nos ateliers de teinture un nombre considérables de jeunes gens étrangers. Tous fils de riches familles, se destinant au commerce ou à l'industrie.

Ces jeunes gens, pour la plupart allemands, russes, suisses, japonais, etc., rentrent dans nos usines comme apprentis volontaires, ils ne réclament et ne reçoivent aucune rétribution. Nos patrons leur enseignent notre métier, mettent à leur disposition les procédés de teinture, tous les secrets de notre profession leur sont dévoilés, la bonne manipulation de la soie leur est enseignée mieux qu'à nos apprentis français ; c'est avec un soin jaloux qu'on en fait de bons ouvriers.

Eh bien ! ces jeunes gens à qui rien n'a manqué pour tout connaître dans une période de deux à trois années seulement qu'ils ont resté dans notre industrie, retournent dans leur pays emmenant souvent avec eux de nos meilleurs ouvriers, car ils n'ont jamais marchandé les appointements :

Or, ils organisent des usines semblables aux nôtres et avec le concours de nos compatriotes que la misère et le chômage poussent à l'émigration, forment des ouvriers célèbres de leur nationalité, et indubitablement la concurrence étrangère se trouve établie. Après avoir fait l'apologie de cette trop sincère déclaration, nous redirons longtemps que, vaincu en 1870 par l'Allemagne, vu la perfection de leurs armes de guerre, nous sommes prêts de l'être sur le terrain commercial.

Pour notre industrie, qui est-ce qui prépare la défaite ?

C'est uniquement la rapacité de nos patrons, qui n'ont qu'un but : s'enrichir au plus tôt et au grand détriment des travailleurs. Ils s'inquiètent fort peu que nos meilleurs ouvriers soient à la tête des usines étrangères, et pourtant s'ils payaient leurs ouvriers en conséquence, pareil fait ne se produirait pas.

Pour continuer l'exposé de la situation de notre industrie et afin de ne pas être accusés de partialité, nous allons examiner les torts du gouvernement au point de vue de la concurrence étrangère,

Nous souhaitons de tout cœur que nos plaintes soient entendues et nous avons bon espoir, Messieurs de la commission d'enquête, que vous en serez l'écho fidèle.

D'après le rapport de nos délégués à l'Exposition d'Amsterdam et d'après les données exactes des moniteurs des chambres de commerce de Lyon et de Crefeld (Allemagne), il résulte les données suivantes :

Il se teint à Lyon 6,597,000 kilog. soie, laine, coton et pièces mélangées. Crefeld teint par année 1,587,130 kilog. soie, laine, coton et pièces mélangées.

(A suivre)

Salle Rivoire

Le concert donné hier salle Rivoire, au profit d'une œuvre démocratique, a répondu aux espérances que le com. mité en espérait.

Une salle comble : 500 personnes environ avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Les artistes qui avaient prêté leur bienveillant concours à cette fête de famille ont été couverts d'applaudissements bien mérités.

La tombola, richement composée, a eu, après le concert, son premier tirage. Nous ferons connaître prochainement les numéros gagnants.

ENTERREMENT CIVIL

Aujourd'hui lundi 17 courant, à 2 heures 1/2, auront lieu les funérailles du citoyen

Joanny BOURCHANIN,

DESSINATEUR

Le convoi partira du domicile du défunt, rue du Commerce, 3, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

LE LIVRE D'OR

On remarque depuis quelques jours, sur les places de notre ville, le spirituel vendeur du *Livre d'Or*. Nous avons nommé M. P. Peyron, l'auteur du barème le plus complet et le plus commode qui ait paru jusqu'à ce jour par ses opérations des plus simplifiées.

La verve endiablée avec laquelle M. Peyron préconise son *Livre d'Or* attire chaque jour autour de lui un public nombreux qui ne le quitte qu'après avoir acheté cet indispensable ouvrage, dont le prix modique de 1 franc est accessible à toutes les bourses.

M. Peyron, qui se dispose à quitter Lyon, devrait bien, dans l'intérêt des calculateurs inhabiles, nous rester quelques jours encore.

80 ANS DE SUCCÈS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

SIROP DE BOCHET DU SERPENT

(Seul véritablement efficace)

Vices du sang — Maladies de la peau, dartres, eczéma, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons — Migraines, névralgies, étourdissements — Constipations, manque d'appétit, mauvaise digestion, oppressions — Dépôts d'humeurs, de lait, de gale, goitres et grosseurs, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, mauvaise haleine — Douleurs rhumatismales, sciaticques, goutteuses — Maladies anciennes, etc.

LE FLACON : 2 f. 50 ; CHOPINE : 5 f. ; LITRE : 9 f.
A la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, LYON

Tribune libre

Appréteurs réunis

La commission du bal des appréteurs réunis de la fabrique lyonnaise a l'honneur d'inviter la corporation à une réunion publique qui aura lieu aujourd'hui lundi 17 novembre, à huit heures précises du soir, salle de l'Alcazar.

ORDRE DU JOUR :

Rendement des comptes du bal.
Questions diverses.

Le secrétaire : L. LIORD.

Groupe rationaliste de la Morale positive

Le groupe donne avis aux familles qui feraient des funérailles civiles qu'un drapeau mortuaire brodé aux insignes de la *Ligue anticléricale* est à leur disposition.

On le demandera au moins six heures avant l'enterrement, nanti d'une lettre de décès.

Le drapeau sera ensuite rapporté à son dépôt, rue Villeroi, 29.

Ouvriers cordonniers

La Commission d'initiative nommée salle Rivoire porte à la connaissance de la corporation qu'une réunion générale publique aura lieu lundi 17 courant, à sept heures du soir, chez Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Chambre syndicale des Plâtriers-Peintres

La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres convoque tous ses membres en assemblée générale, le lundi 17 courant, à huit heures du soir, au siège social, 242, avenue de Saxe.

ORDRE DU JOUR :

1^o Réception des nouveaux adhérents.
2^o Communications diverses.

Le secrétaire.

Dames réunies.

Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours, de 2 à 4 heures, 58, rue Chapponnay, au 2^o.

Ou demande des ouvrières brodeuses sur ornements d'église, des bonnes couturières pour tailleuses.

On trouvera dans notre bureau des employés pour maisons de commerce, des domestiques et femmes de ménage.

Union de la Teinture lyonnaise et similaires

La commission d'organisation porte à la connaissance des intéressés que la permanence établie rue de Créqui, 137, siège tous les mardis et samedis, de 6 à dix heures du soir, et le dimanche de 9 heures à midi pour toutes les affaires concernant le syndicat.

Une sous-commission siège tous les soirs, de 5 à 7 heures pour recevoir les travailleurs et s'occuper d'obtenir les secours.

Tous les jeudis, réunion plénière de toutes les commissions.

Grand bal de la métallurgie.

La Commission exécutive informe les souscripteurs que leur bal annuel aura lieu le 6 décembre 1884, au palais de l'Alcazar.

Les personnes qui désireraient souscrire peuvent trouver des cartes aux adresses suivantes :

Messon, café de l'Union, place du Perron.
Giraud, cafetier, rue de la Charité, 66.
Fichet, comptoir du Cirque, rue Moncey.
Thermet, cafetier, cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe.

Delaquis, cafetier, quai de l'Archevêché.
Ferrer, rue de Séze, 4, comptoir de l'Etoile.
Merle, cafetier, place de l'Hôpital, 2, au siège de la Commission.

Ceux qui désireraient retirer des listes de souscriptions sont priés de venir les mardis, jeudis et samedis, de huit heures à dix heures du soir, et le dimanche, de deux heures à quatre heures, au siège de la Commission, place de l'Hôpital, 2.

Le secrétaire.

Union lyrique

La Société chorale, l'Union lyrique, sous la direction de M. Marius Darvière, donnera le dimanche 7 décembre prochain, à 1 heure, dans la salle du Casino, son vingt-cinquième concert annuel, au profit de la caisse des retraites de la 111^e Société de secours mutuels, dite des artistes musiciens de la ville de Lyon, sous la présidence de M. Couard.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

17 Novembre 1884

Altérations du Sang

Le meilleur de tous les dépuratifs, le seul véritablement efficace, contre les altérations et les impuretés du sang et des humeurs : Dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, migraines, névralgies, étourdissements, constipation, manque d'appétit, pâles couleurs, plaies, tumeurs, abcès, rhumatismes et douleurs en général. C'est le Véritable Strop de Bochet, l'odé, de BERTRAND aîné (Exiger la signature). 40 ans de succès. Notice gratis. — Fl. 2 fr. 50 et 5 fr., 1^o 0 fr. 75 c. en sus. S'ad. ph. Bertrand aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon, et toutes pharmacies.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — *Carmen*.

Célestins. — *Le Maître de Forges*, pièce en 5 actes.

Casino, rue de la République. — A 8 h., concert varié. — Orchestre sous la direction de M. Viseur.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Casino de Vaise. — 7 h. 1/2. — Tous les dimanches, jeudis et fêtes, représentations variées.

Alcazar, rue de Séze. — Jeudi et dimanche, soirée dansante.

Cirque Plège, cours du Midi, côté Rhône. — A 8 heures, représentation variée.

Cirque Rancy. — Avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, représentation variée.

Place Bellecour. — Musique militaire de 2 à 3 heures.

N° 76

L'AVENIR de LYON

BON D'ACHAT

17 Novembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LE GÉRANT, J.-B.-A. PAGÈS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

Magasin DE COIFFEUR. — Centre. Pr. 4,000 f. — Loc. 560 f. — Départ après fortune.

Café BILLARD. — Terreaux — b. log. p. 6,000 f. — Maison très ancienne.

Herbage Porte-pôt, Laiterie. — Cause départ. — p. 1,100 f.

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs composée de six pièces avec terrasse. Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

MODES

Gros et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

aux mêmes prix que dans les comptoirs

TOUT LE MONDE voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement, qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

62, rue de la République

EN FACE LE CASINO

A VENDRE

Centre de Lyon, JOLI

COMPTOIR - ÉPICERIE

Convient pour Dames

LE FONDS ET LES MARCHANDISES
Le tout : 400 fr.

TOUTES FACILITÉS DE PAIEMENT

S'adresser à

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^o

POUR AUGMENTER

considérablement leur revenu

Les porteurs de Rentes, Actions, Obligations de chemins de fer, obligations de Crédit foncier, Ville de Paris et départements, doivent prendre connaissance de la Circulaire adressée gratuitement sur demande par Edouard BÉE, directeur de

LA BOURSE

(14^e année) — 47, rue Lepelletier, à PARIS

Logement & Placement

DE CONFIANCE

Tenu par Mlle BILLET

10, Rue François-Dauphin, au 3^e

— LYON —